



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.553/2

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

31 janvier 2023
Français
Original : Anglais

Troisième réunion (intérimaire) du comité de pilotage du projet Marine Litter MED II financé par l'UE

Istanbul, Türkiye, 8 février 2023

Point 3 de l'ordre du jour : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Table des matières

	Page
1. Introduction	1
2. Tableau d'avancement : Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins	2
3. Rapport sur la gestion du Projet.....	13
4. Liens et synergies avec d'autres Projets.....	13
5. Dimension de genre.....	16
6. Communication	16

1. Introduction

1. Le projet MED II sur les déchets marins, financé par l'UE et mis en œuvre et coordonné par le Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM), vise à aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone de la région sud de la Méditerranée à développer et à soutenir la mise en œuvre du Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. Les activités du projet sont coordonnées par le Secrétariat du PNUE/PAM avec le soutien des composantes du PNUE/PAM (c'est-à-dire MED POL, SCP/RAC, SPA/RAC et REMPEC), en étroite coopération avec les parties contractantes bénéficiaires (c'est-à-dire l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie) et la Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution (ci-après dénommée BSC).

2. Le projet MED II sur les déchets marins met également l'accent sur la décision IG.24/4 relative à la gestion des déchets marins. *"Feuille de route et évaluation des besoins pour le rapport 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée"* ; *Décision IG.24/11 sur les "Lignes directrices : Adoptez une plage ; élimination progressive des sacs plastiques à usage unique ; mise à disposition d'installations de réception dans les ports et remise des déchets produits par les navires ; application de redevances à des coûts raisonnables pour l'utilisation des installations de réception portuaires"* *Décision IG.25/9 "Amendements au Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole relatif aux sources terrestres"* ainsi que la Déclaration ministérielle d'Antalya de la COP22..

3. Le projet a été lancé en septembre 2020 et vise à réaliser trois principaux résultats :

- Résultat A : Renforcer les capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation des déchets marins en tenant compte des pressions/sources et des impacts afin de contribuer au QSR MED 2023 avec des données de qualité assurée sur les pressions et l'efficacité des mesures, conformément à la décision de la COP 20 sur le QSR MED 2017.
- Résultat B : Renforcer et étendre la mise en œuvre de mesures pilotes de réduction et de prévention des déchets marins aux niveaux national et local.
- Résultat C : Optimiser les synergies sur les actions relatives aux déchets marins dans la région, en mettant l'accent sur la collaboration avec la Commission de la mer Noire, la CGPM et d'autres partenaires régionaux.

4. Depuis son lancement, le projet progresse vers la réalisation de la mise en œuvre des trois résultats attendus du projet. Le présent rapport d'avancement met en évidence les principales activités réalisées de juillet 2022 à décembre 2022. Il est élaboré par le PNUE/PAM pour la prise en compte et l'examen de la troisième réunion du Comité directeur du projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE, dans le but d'examiner les progrès réalisés, de fournir des commentaires et des conseils, et de définir les prochaines étapes et la voie à suivre pour l'exécution des activités sur le terrain en vue de la mise en œuvre efficace et en temps voulu du projet.

5. Le présent rapport d'avancement donne un aperçu des réalisations accomplies pour chaque activité (comme indiqué dans le plan de travail du projet). Ceci est présenté dans le chapitre 2 (tableau 1) intitulé "Tableau d'avancement : Le chapitre 2 (tableau 1) intitulé "Tableau d'avancement : Projet MED II sur les déchets marins" fournit des informations détaillées pour chaque activité et décrit les travaux restants et les problèmes qui empêchent l'achèvement de ces activités dans les délais. Il inclut également les mesures prises pour répondre aux problèmes soulevés.

2. Progress Table: Marine Litter MED II Project

Tableau 1: Description of achievement of results against the project's indicators.

Résultat 1	Indicateur(s)	Objectif vs. Résultat réel	Description des résultats obtenus
Renforcer les capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation des déchets marins, en tenant compte des pressions/des sources et des incidences, afin de contribuer au QSR MED 2023 en fournissant des données dont la qualité est avérée sur les pressions et l'efficacité des mesures, conformément à la décision relative au QSR MED 2017 de la CdP 20.	Préparation de programmes et de stratégies nationaux de suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP	Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet	L'avancement de la mise en œuvre de cette série d'activités est conforme au plan de travail du projet.
	Niveau de collecte des données de suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP		Les programmes/stratégies nationaux de surveillance pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP ont été élaborés et approuvés par les points focaux MED POL et SPA/RAC en mars 2022 pour la Tunisie et le Liban, par correspondance écrite. Les versions finales des deux programmes/stratégies nationales de surveillance ont été présentées comme documents d'information lors de la réunion CORMON sur les déchets marins (vidéoconférence, 31 mai 2022).
	. Degré de convergence sur les valeurs de référence actualisées et les valeurs seuils de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP.		Les programmes/stratégies nationales de surveillance ont été lancés et rendus opérationnels au Liban et en Tunisie depuis septembre 2021 et janvier 2022, respectivement. De plus, les premiers rapports d'avancement et les rapports à mi-parcours ont été remis en janvier 2022 et septembre 2022 pour le Liban, et en août 2022 et octobre 2022 pour la Tunisie. Ces rapports comprennent les données collectées sur les tortues marines échouées conformément au protocole régional, tel que défini et approuvé au cours de la première phase du projet. Un dialogue a été initié avec les projets INDICIT I & II financés par l'UE ainsi qu'avec le projet INTERREG MED Plastics Busters MPA concernant le partage des données pour les besoins de la mise à jour de la VR et l'établissement de la VS pour l'indicateur candidat IMAP 24. Un inventaire correspondant a été préparé, complété par des données nationales du Liban, de la Tunisie et, dans une certaine mesure, de l'Algérie. L'appel à consultation pour "Elaborer des valeurs de base mises à jour et une proposition pour établir des valeurs seuils pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP" a été finalisé et publié sur le site web du SPA/RAC le 14 décembre 2022.

	Surveillance préparés et mis en œuvre pour lutter contre les déchets marins fluviaux et les microplastiques provenant des stations d'épuration des eaux usées	Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet	La première version du "Projet de lignes directrices pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins" a été préparée par MED POL et soumise pour examen à la réunion CORMON sur les déchets marins qui s'est tenue le 31 mai 2022 (WG.534/4). Des actions de suivi ont été identifiées pour mettre à jour le document et préparer sa version finale. Sur la base des conclusions et recommandations de ladite réunion, le groupe de travail en ligne sur les déchets marins (OWG-ML) a été activé en septembre 2022 et deux réunions en ligne ont eu lieu en novembre et décembre 2022. Une réunion supplémentaire sera organisée en janvier 2023. Un nouveau plan a été convenu pour le document et une version révisée est en cours de préparation et sera finalisée prochainement. La version révisée du document sera présentée lors de la prochaine réunion CORMON sur les déchets marins, qui se tiendra le 3 mars 2023.
	Degré de réalisation des objectifs environnementaux approuvés dans le domaine de la lutte contre les déchets marins.	En cours avec des retards	MED POL a finalisé en décembre 2022 la proposition de mise à jour des valeurs de référence (BV) et d'établissement des valeurs seuils (TV) pour l'IMAP CI23 (macro déchets sur le fond marin et microplastiques flottants). Le document vise à répondre aux besoins du QSR MED de 2023. Il sera présenté pour examen et approbation à la prochaine réunion CORMON sur les déchets marins (3 mars 2023). Un cahier des charges est en préparation pour évaluer et préciser et/ou mettre à jour les objectifs de réduction environnementale convenus en 2016 (COP19) en tenant compte des objectifs inclus dans les déclarations ministérielles de Naples et d'Antalya. L'annonce de l'appel devrait avoir lieu au début de 2023. Les travaux seront finalisés d'ici l'été 2023.
	Nombre de rapports d'évaluation fournis, y compris la détermination des mesures.	Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet	Deux (2) rapports d'évaluation ont été préparés. L'un sur les mesures/instruments de prévention, de contrôle et de suivi des déchets marins entrepris pour les stations d'épuration, l'aquaculture, les rivières et les navires ; et l'autre sur les sources de pollution plastique et les mesures de prévention et de réduction de la production de déchets plastiques en Méditerranée. En outre, le document "Aperçu des mesures/instruments visant à prévenir, contrôler et gérer la production de déchets marins provenant des stations d'épuration des eaux usées, des activités d'aquaculture, des apports fluviaux et de la navigation" (WG.526/3) a été préparé par MED POL. Il a été présenté pour examen lors de la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins, qui s'est tenue à Séville, en Espagne, les 17 et 18 mai 2022.

<p>Résultat 1-A Aider les pays à affiner et à rendre opérationnels les outils de suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP, en mettant l'accent sur la mise en œuvre sur le terrain de la stratégie opérationnelle élaborée dans le cadre du précédent Projet relatif à la lutte contre les déchets marins en Méditerranée.</p>	<p>Niveau de préparation de programmes et stratégies nationaux de suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP.</p>	<p>Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet</p>	<p>2 programmes/stratégies nationaux de surveillance ont été développés et approuvés pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP au niveau national pour la Tunisie et le Liban. Les versions finales des programmes de surveillance ont été partagées avec les experts qui ont participé à la réunion CORMON sur les déchets marins (31 mai 2022), à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • WG.534/Inf.4 : Projet de stratégie opérationnelle nationale pour la surveillance de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP au Liban. • WG.534/Inf.5 : Projet de stratégie opérationnelle nationale pour la surveillance de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP en Tunisie. <p>Les programmes de surveillance sont actuellement opérationnels pour les deux pays et la production et la collecte de données sont en cours.</p>
	<p>Nombre d'équipes et d'institutions nationales participant au processus.</p>		<p>Les équipes nationales sont en place au Liban (ministère de l'Environnement, Centre de premiers secours de la réserve naturelle de la côte de Tyr) depuis septembre 2021, et en Tunisie (INSTM, Centre de sauvetage des tortues de mer à Monastir) depuis janvier 2022> Les équipes nationales travaillent à plein régime sur tous les aspects pertinents tels que décrits, et conformément aux exigences du document de projet.</p>
	<p>Nombre d'experts nationaux formés.</p>		<p>Plus de 50 participants ont pris part à deux formations de renforcement des capacités qui ont eu lieu les 7 et 15 septembre 2022, ainsi qu'à un atelier qui s'est tenu le 17 septembre 2022. Ces formations ont été organisées au Liban pour les membres des équipes nationales qui sont impliquées dans le suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP.</p>

<p>Résultat 1-B Élaborer des modèles de rapport, des normes de données et des dictionnaires de données fondés sur les protocoles de suivi normalisés convenus, y compris des outils d'assurance et de contrôle de la qualité des données, afin que les données nationales sur l'indicateur candidat 24 de l'IMAP soient communiquées au secrétariat par l'intermédiaire du système d'information (pilote) de l'IMAP.</p>	<p>Niveau de préparation des normes de données et des dictionnaires de données.</p> <p>Degré de préparation d'une procédure de communication des ensembles de données de surveillance dont la qualité est avérée.</p> <p>Niveau d'inclusion de normes de données et de dictionnaires de données dans le système d'information de l'IMAP et degré de mise en œuvre.</p>	<p>Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet.</p>	<p>Les "Normes de données (DS) et Dictionnaires de données (DS) pour l'indicateur candidat 24 (Ingestion et enchevêtrement des tortues marines) de l'Objectif écologique 10 (EO10) de l'IMAP" (WG.534/3) ont été développés par MED POL, SPA/RAC et InfoRAC et ont été approuvés par la réunion CORMON sur les déchets marins le 31 mai 2022. Le document a été approuvé par la réunion avec des ajustements mineurs et actuellement le PNUE/PAM (c'est-à-dire le MED POL, le SPA/RAC et InfoRAC) travaille à l'édition du document pour répondre aux exigences de l'InfoSystem IMAP, ainsi qu'à la préparation du module correspondant (excel) pour permettre un test de téléchargement des données préparées dans le cadre du projet de la Tunisie et du Liban.</p> <p>Entre-temps, la création et la collecte de données ont été lancées au Liban et en Tunisie (sur la base des programmes nationaux de surveillance) et des données supplémentaires seront mises à disposition par l'Algérie. Des données supplémentaires seront également prises en compte dans le cadre de la proposition du Secrétariat pour la réaffectation du budget et l'extension du projet.</p>
<p>Résultat 1-C Mettre à jour les valeurs de référence de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP et définir des valeurs seuils.</p>	<p>Degré d'élaboration et d'actualisation des valeurs de référence et des objectifs environnementaux.</p> <p>Degré de préparation des valeurs seuils d'évaluation.</p>	<p>Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet.</p>	<p>En raison du manque de données nationales, le MED POL et le SPA/RAC ont examiné la présence de données pertinentes nécessaires au développement/à la mise à jour des valeurs de référence (BV) et à l'établissement des valeurs seuils (TV) pour l'indicateur candidat IMAP 24. Un dialogue très actif a été initié avec les projets INDICIT I & II financés par l'UE ainsi qu'avec les projets INTERREG MED Plastics Busters MPA, et deux protocoles d'accord sont en cours de finalisation et de signature pour permettre le partage des données. D'autres sources de données sont et seront également envisagées.</p> <p>Un inventaire préliminaire des données a été préparé, incluant les données de 2018 à 2021, avec la possibilité de les utiliser pour la mise à jour de la BV et l'établissement de la TV pour l'indicateur candidat IMAP 24.</p> <p>En outre, un appel à consultation pour engager un expert qui travaillera à la mise à jour de la BV et à l'établissement de la TV pour l'indicateur candidat IMAP 24 a été publié sur le site web du SPA/RAC le 14 décembre 2022. L'expert sera également chargé de compiler les</p>

			ensembles de données collectées et de les convertir conformément au modèle (module) de l'IMAP InfoSystem. L'entrée en fonction de l'expert est prévue en janvier 2023.
<p>Résultat 1-D Évaluer et préciser davantage les mesures de réduction des déchets qui ont été convenues par la CdP 19 en 2016 et confirmées dans la déclaration ministérielle de Naples de la CdP 21 en décembre 2019, y compris pour prévenir et réduire considérablement les rejets de matières plastiques en mer Méditerranée et pour atteindre progressivement un taux de collecte et de recyclage des déchets plastiques de 100 % à l'horizon 2025.</p>	<p>Progrès réalisés pour atteindre les objectifs environnementaux approuvés par la CdP 19 en 2016.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Les valeurs de référence et les valeurs seuils pour l'IC IMAP 22 (macro-déchets de plage) ont été mises à jour, approuvées et annexées à la décision IG.25/9 (COP22, Antalya, Turquie, décembre 2021).</p> <p>Le Secrétariat (MED POL) a finalisé en décembre 2022 la proposition de mise à jour des valeurs respectives pour l'IC IMAP 23 (accent sur les microplastiques flottants et les macrodéchets des fonds marins. Quatorze (14) parties contractantes ont téléchargé des ensembles de données dans l'InfoSystem IMAP et les ont utilisées pour cette tâche. Le document correspondant sera présenté lors de la prochaine réunion CORMON sur les déchets marins (3 mars 2023).</p> <p>Sur la base du fait que les valeurs pertinentes pour l'IC 23 de l'IMAP ont été finalisées en décembre 2023 (en attendant l'approbation de la réunion CORMON sur les déchets marins, en mars 2023), un cahier des charges est en cours de préparation pour évaluer et préciser et/ou mettre à jour les objectifs de réduction environnementale convenus en 2016 (COP19) en tenant compte des objectifs inclus dans les Déclarations ministérielles de Naples et d'Antalya. L'appel devrait être publié au début de 2023.</p>
	<p>Proposition d'objectifs environnementaux ou mise à jour des objectifs existants dans le cadre de la définition des indicateurs communs et candidats de l'IMAP sur les déchets marins.</p>		
	<p>Nombre d'indicateurs proposés pour évaluer la réduction des rejets de plastique en Méditerranée par rapport aux engagements pris dans la déclaration ministérielle de Naples de la CdP 21, en mettant tout particulièrement l'accent sur les résultats des Projets pilotes lancés au titre du résultat 2 du présent rapport.</p>		
<p>Résultat 1-E Évaluer les lacunes en matière de connaissances et de données sur les apports fluviaux de déchets marins en Méditerranée; proposer des méthodologies de surveillance pertinentes fondées sur l'expérience acquise et les adapter aux besoins de la région méditerranéenne ; créer des effets de synergie avec les travaux du groupe de travail technique « déchets marins » mis en place au titre de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'UE. Les efforts déployés dans ce cadre prépareraient le terrain en vue de</p>	<p>Niveau de préparation des méthodologies visant à assurer le suivi et l'évaluation des apports fluviaux.</p>	<p>Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet.</p>	<p>Le "Projet de directives pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins" (WG.534/4) a été préparé et présenté pour examen à la réunion CORMON sur les déchets marins, qui s'est tenue le 31 mai 2022.</p> <p>Suite à la réunion CORMON sur les déchets marins de mai 2022, le groupe de travail en ligne sur les déchets marins (OWG-ML) a été activé en septembre 2022. Deux (2) réunions en ligne ont eu lieu en novembre et décembre 2022, et une (1) réunion supplémentaire sera organisée en janvier 2023. Un nouveau format de document a été convenu et un document révisé a été livré en janvier 2023, dans le but d'être présenté lors de la prochaine réunion CORMON sur les déchets marins (3 mars 2023).</p>
	<p>Étendue des données relatives aux apports fluviaux de déchets marins collectées pour alimenter la préparation du QSR MED 2023.</p>		
	<p>Nombre d'experts nationaux formés.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Les projets pilotes en Israël et au Maroc progressent de manière satisfaisante et l'expérience de ces pilotes sera incorporée dans les</p>

l'inclusion d'un indicateur sur les apports fluviaux dans l'ensemble d'indicateurs communs relatifs aux déchets marins de l'IMAP.			lignes directrices. En fonction du temps disponible, la version finale des lignes directrices devrait soutenir de manière significative les pilotes, et améliorer l'acquisition de données.
Résultat 1-F Évaluer les principales applications et sources de microplastiques en Méditerranée, ainsi que les rejets de microplastiques dans le milieu marin et côtier de la région, en se concentrant sur les études existantes pour combler les lacunes constatées, ce qui permettra de proposer les mesures nécessaires ainsi qu'un protocole de surveillance des microplastiques provenant des stations de traitement des eaux usées (STEU).	Nombre de rapports établis au niveau régional ou sous-régional sur les sources, les applications et les rejets de microplastiques en Méditerranée.	Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet	Deux (2) rapports d'évaluation ont été élaborés : a) Rapport sur les mesures/instruments de prévention, de contrôle et de suivi des déchets marins entrepris pour les stations d'épuration des eaux usées, les activités aquacoles, les apports fluviaux et les navires, avec un accent sur les microplastiques, les polluants émergents et la gestion des déchets d'emballage en Méditerranée. b) Rapport sur les sources de pollution plastique et mesures de prévention et de réduction de la production de déchets plastiques en Méditerranée.
	Nombre de grandes mesures de gestion et de prévention proposées.	Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet	En outre, un rapport intitulé "Vue d'ensemble des mesures/instruments visant à prévenir, contrôler et gérer la production de déchets marins provenant des stations d'épuration des eaux usées, des activités aquacoles, des apports fluviaux et de la navigation." (WG.526/3), a été préparé et présenté lors de la réunion régionale sur les bonnes pratiques en matière de déchets marins (Séville, Espagne, 17-18 mai 2022), y compris une série de mesures clés spécifiques de gestion et de prévention pour gérer efficacement les apports de déchets marins provenant des rivières, de l'aquaculture, de la navigation et des stations d'épuration des eaux usées.
	Nombre de protocoles élaborés pour surveiller les microplastiques.	En cours avec des retards mineurs	La sélection d'un expert chargé de travailler à l'élaboration d'un protocole de surveillance des apports de microplastiques provenant des STEU est sur le point d'être finalisée. L'expert devrait entrer en fonction en janvier 2023.
Résultat 1-G Aider les gouvernements nationaux et les institutions compétentes à renforcer leurs capacités en leur fournissant une assistance technique et des services de formation ainsi qu'en coopérant avec eux dans le cadre du suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP, des apports fluviaux et des rejets de microplastiques provenant des STEU	Nombre d'experts nationaux formés. Nombre d'équipes participant à la mise en œuvre des Projets pilotes au niveau national	En cours avec des retards	Deux (2) réunions nationales de renforcement des capacités ont été organisées au Maroc et en Tunisie, respectivement en juillet et en décembre 2022, pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du projet et en particulier de l'exécution des pilotes sur AaB, FfL, les apports fluviaux, et dans les ports et marinas. Des réunions similaires sont prévues au Liban et en Algérie au début de 2023. Deux (2) formations de renforcement des capacités et un (1) atelier ont été organisés en septembre 2022 au Liban pour plus de 50 personnes dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP :

			<p>a) Une formation a été organisée le 7 septembre 2022 par l'équipe libanaise de l'AMP (Réserve naturelle de la côte de Tyr et Réserve naturelle de la côte d'Abbasiyeh) pour environ 40 participants, au cours de laquelle des étudiants et des volontaires ont été formés et ont reçu des informations ciblées sur l'impact des déchets marins sur les tortues de mer échouées.</p> <p>b) Une formation a été organisée le 15 septembre 2022 à Tyr, au Liban, au port de Tyr, en coopération avec les associations locales de pêcheurs, pour 37 pêcheurs libanais, avec pour objectif de fournir des conseils et de renforcer les capacités sur les questions relatives aux prises accidentelles ou à l'enchevêtrement des tortues marines pendant leurs opérations de pêche.</p> <p>c) Un atelier local a été organisé le 17 septembre 2022 au Tyre Resort, avec le soutien du ministère de l'Environnement, avec une large participation des parties prenantes [parties prenantes locales (plongeurs, pêcheurs, baigneurs), étudiants, municipalités et AMP, représentants du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Agriculture et des ONG]. L'objectif de l'atelier consistait à présenter les données collectées dans le cadre des activités de surveillance du projet, en accordant une attention particulière aux aspects liés à l'application et à l'exécution des lois qui mettent l'accent sur la protection de la biodiversité marine et en particulier des tortues marines le long de la côte libanaise. En outre, l'atelier s'est concentré sur les aspects relatifs à l'intégration du suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP dans le cadre du programme de suivi national de l'IMAP sur le milieu marin, basé sur la stratégie nationale du Liban qui a été élaborée.</p> <p>D'autres activités de formation et de renforcement des capacités auront lieu en 2023 pour les autres aspects du projet. Une réunion consacrée au renforcement des capacités est également prévue vers la mi-2023.</p>
--	--	--	--

Outcome 2	Indicator(s)	Objectif vs. Résultat réel	Description des résultats obtenus
Renforcer et élargir la mise en œuvre de mesures pilotes de réduction et de prévention des déchets marins aux niveaux national et local.	Nombre de rapports nationaux mettant en évidence et présentant les résultats obtenus dans le cadre des Projets pilotes « Adopter une plage ».	En cours avec des retards	Trois pays sur cinq sont impliqués, et des pilotes AaB sont en cours au Liban, au Maroc et en Tunisie. Les plages ont été sélectionnées, les pilotes sont exécutés et les équipes nationales sont en place. Malgré le début tardif des pilotes pour certains pays, les pilotes progressent très bien. Le soutien à l'Egypte et à la Libye n'a pas été possible car la signature des accords juridiques respectifs ne s'est pas concrétisée. Une décision a été prise pour réaffecter les fonds à d'autres activités du projet comme décrit dans le document WG.553/3.
	Nombre de rapports nationaux mettant en évidence et présentant les résultats obtenus dans le cadre des Projets pilotes de « pêche aux déchets ».	En cours avec des retards	Le Liban, le Maroc et la Tunisie sont de la partie, et les pilotes FfL sont en cours. Les pêcheurs/navires/ports ont été sélectionnés, les pilotes sont exécutés et les équipes nationales sont en place.
	Nombre de rapports nationaux mettant en évidence et présentant les résultats de la mise en œuvre des mesures visant à réduire le recours aux sacs plastiques à usage unique et à promouvoir des solutions de substitution, y compris la préparation de programmes d'adaptation destinés aux acteurs concernés de l'industrie nationale.	En cours avec des retards	En ce qui concerne le SUPB, le travail a été achevé avec succès en Tunisie, avec une grande appréciation du Ministère de l'Environnement. Au Liban, un rapport de référence a été produit et soumis au ministère de l'Environnement pour examen et approbation éventuelle. L'intervention en Egypte n'est toujours pas concluante en raison du manque de réponse/engagement du pays.
	Nombre de systèmes de responsabilité élargie du producteur préparés et mis au point en accordant une attention particulière aux emballages en plastique et aux emballages de boissons.	En cours avec des retards	Le travail progresse au Maroc pour un système de REP pour les bouteilles en plastique (PET) de manière conjointe avec les activités respectives mises en œuvre dans le cadre du projet WES sur la base de la feuille de route correspondante qui est en cours d'adoption au niveau national, prévue pour janvier 2023. Entre-temps, MedWaves (SCP/RAC) a conclu un accord avec le Ministère de l'Environnement concernant la contribution du projet Marine Litter MED II, pertinente pour la préparation des termes de référence pour une étude économique nationale se concentrant sur le modèle commercial pour la collecte et le

			<p>traitement final des déchets de bouteilles PET, qui soutiendrait la décision sur les frais de REP par les producteurs. En outre, le projet organisera un événement de sensibilisation/information, ciblant particulièrement les producteurs et les autorités locales. Les travaux devraient commencer au début de l'année 2023.</p> <p>En Algérie, une collaboration est en cours avec le projet FILREC de la GIZ, qui a piloté un système de REP volontaire dans la Willaya de Sétif. Une fois le projet terminé, l'Association nationale des producteurs a demandé à MedWaves de l'aider à étendre l'action à trois autres Willayas (régions), ainsi qu'à intégrer d'autres déchets. MedWaves s'est rapproché du ministère pour valider cette proposition et poursuivre les travaux, qui débuteraient début 2023, à condition que le ministère confirme la démarche.</p> <p>Au Liban, le projet WES a lancé une activité conjointe avec la Palestine pour promouvoir la REP dans les deux pays. Des synergies sont en train d'être créées et il est prévu d'organiser un événement en ligne conjoint visant à renforcer les capacités des autorités publiques et des producteurs en matière de mise en œuvre de la REP.</p>
	<p>Nombre de Projets pilotes portant sur l'amélioration de la lutte contre les déchets marins provenant de sources en mer dans les ports et les ports de plaisance.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Un expert régional est en place depuis juillet 2022 pour appuyer l'exécution de pilotes liés à une meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas. Une analyse a été préparée pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, comprenant des propositions appropriées pour la sélection des ports et des marinas, ainsi qu'une liste de contrôle pour assister les équipes nationales durant ce processus. Des réunions en ligne et en présentiel ont été organisées. Les experts nationaux sont déjà sur place en Algérie, au Maroc et en Tunisie.</p> <p>Le travail a été initié dans les trois pays et la sélection des ports et des marinas est terminée.</p>

<p>Résultat 2-A Mettre en œuvre les lignes directrices « Adopter une plage » en envisageant d'accroître leur portée géographique (au moins un Projet pilote supplémentaire par pays) et leur incidence sur les efforts de sensibilisation des collectivités nationales/locales concernées.</p>	<p>Nombre de pays mettant en œuvre des Projets pilotes au titre de l'initiative « Adopter une plage ».</p> <p>Nombre de sites sélectionnés par pays pour mettre en œuvre les lignes directrices « Adopter une plage ».</p> <p>Données collectées conformément aux fiches d'orientation de l'IMAP et aux lignes directrices « Adopter une plage ».</p> <p>Nombre d'acteurs locaux participant au processus.</p> <p>Degré de réduction des déchets marins dans les zones pilotes.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Trois pays (Liban, Maroc et Tunisie) mettent en œuvre des projets pilotes AaB. Les plans de travail ont été approuvés et les équipes nationales sont en place. Au moins deux sites/plages supplémentaires par pays ont été sélectionnés et les enquêtes sont en cours selon la fréquence saisonnière appropriée. Le niveau d'engagement des communautés locales et des volontaires est très bon.</p> <p>Les interventions AaB en Egypte et en Libye se sont terminées de manière peu concluante, et la proposition du PAM/PNUE pour la réaffectation du budget est décrite en détail dans le document WG.553/3.</p> <p>Malgré le début tardif des pilotes, ils progressent très bien au Liban, au Maroc et en Tunisie. Sous réserve que du temps supplémentaire leur soit accordé, les pilotes fourniront des résultats de grande qualité, y compris deux enquêtes saisonnières supplémentaires (au moins 4 enquêtes par pays).</p>
<p>Résultat 2-B Mettre en œuvre des mesures de « pêche aux déchets » (c'est-à-dire un système passif) dans au moins un port de pêche supplémentaire afin d'éliminer les déchets marins existant dans le milieu marin ; des efforts seront consentis pour mettre à l'essai autant que possible les directives volontaires de la FAO sur le marquage des engins de pêche et pour coopérer avec la CGPM en vue d'évaluer la mesure dans laquelle l'aquaculture rejette des déchets et des microplastiques dans le milieu marin.</p>	<p>Nombre de pays mettant en œuvre des Projets pilotes au titre de l'initiative « Pêche aux déchets »</p> <p>Nombre de sites sélectionnés par pays pour la mise en œuvre de mesures de « pêche aux déchets ».</p> <p>Étendue des données collectées conformément aux fiches d'orientation de l'IMAP et aux lignes directrices « Pêche aux déchets ».</p> <p>Nombre d'acteurs locaux participant au processus.</p> <p>Degré de réduction des déchets marins dans les zones pilotes.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Les trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie) sont impliqués et mettent en œuvre des projets pilotes de FfL. Les équipes nationales sont en place et les plans de travail ont été approuvés. Le choix des pêcheurs/navires/ports a été fait et les progrès sont en cours. Dans certains cas, des plongeurs sous-marins ont également été engagés pour appuyer la mise en œuvre des pilotes.</p> <p>Malgré le début tardif des projets pilotes, ils progressent de manière satisfaisante dans les trois pays. On s'attend à ce qu'avec plus de temps, les pilotes produisent des résultats de qualité, y compris un haut niveau d'engagement des pêcheurs locaux.</p>

<p>Résultat 2-C Continuer à sensibiliser les pêcheurs et à échanger avec eux afin de réduire au minimum les rejets de déchets provenant de sources en mer et fournir des données sur les déchets reposant sur les fonds marins dans la mesure du possible.</p>	<p>Nombre de pêcheurs participant à la mise en œuvre des Projets pilotes.</p>	<p>N'a pas commence encore</p>	<p>La composante de renforcement des capacités du projet sera exécutée en 2023, avec une proposition d'organiser une réunion de renforcement des capacités dans l'un des pays bénéficiaires à la mi-2023.</p>
<p>Résultat 2-D Éliminer progressivement les déchets marins à usage unique prioritaires du milieu marin et côtier méditerranéen, en veillant tout particulièrement à poursuivre les travaux actuels sur la réduction du recours aux sacs plastiques à usage unique et en promouvant de nouvelles solutions appropriées et durables, y compris pour aborder la question des articles en plastique à usage unique utilisés ou produits de manière intensive pendant la pandémie de COVID-19 ; et continuer à favoriser le renforcement du cadre législatif relatif à d'autres articles à usage unique rejetés dans le milieu marin, conformément à la nouvelle directive européenne sur les plastiques à usage unique et, éventuellement, au Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée.</p>	<p>Nombre d'ateliers nationaux.</p>		<p>En cours avec des retards</p>

	<p>Nombre de collectivités et de secteurs mettant en œuvre des systèmes de responsabilité élargie du producteur ciblant les emballages en plastique et les emballages de boissons.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Le travail progresse au Maroc en ce qui concerne le développement d'un système de REP axé sur les bouteilles en plastique (PET), qui s'inscrit dans la feuille de route nationale de la REP. Ce système est sur le point d'être finalisé après avoir été développé dans le cadre du projet WES. La feuille de route devrait être approuvée d'ici janvier 2023. Entre-temps, MedWaves s'est mis d'accord avec le ministère de l'Environnement concernant la contribution du projet MED II sur les déchets marins, qui permettra de préparer les termes de référence d'une étude économique nationale axée sur un modèle commercial qui se concentrera sur la collecte et le traitement final des bouteilles en PET qui finissent en déchets. Cela permettrait d'étayer la décision des producteurs concernant les redevances REP. En outre, le projet organisera un événement de sensibilisation/information, ciblant particulièrement les producteurs et les autorités locales. Les travaux devraient commencer au début de 2023. On s'attend à ce qu'avec du temps supplémentaire, les pilotes produisent des résultats de qualité, notamment un impact plus important en matière de communication et de sensibilisation.</p> <p>En Algérie, la collaboration a été suivie avec le projet FILREC de la GIZ, qui a piloté un système volontaire de REP dans la Willaya de Sétif. Une fois le projet terminé, l'Association Nationale des Producteurs a demandé à MedWaves de l'aider à étendre l'action à 3 autres willayas, ainsi qu'à intégrer d'autres déchets. MedWaves s'est rapproché du Ministère de l'Environnement pour valider cette dernière ainsi que pour poursuivre les travaux, qui débuteraient début 2023, sous réserve que le Ministère confirme la démarche. Dans la mesure où un délai supplémentaire peut être accordé, l'intervention sera réalisée de manière plus fluide, en ayant un impact plus important en termes de communication et de sensibilisation.</p> <p>Au Liban, le projet WES a lancé une activité conjointe avec la Palestine pour promouvoir la REP dans les deux pays. Des synergies sont créées et il est prévu d'organiser un événement conjoint en ligne visant à accroître les capacités des autorités publiques et des producteurs en matière de mise en œuvre de la</p>
--	--	----------------------------------	--

			<p>REP. Si un délai supplémentaire peut être accordé, cette intervention conjointe sera menée à bien de manière plus fluide et aura un impact plus important en termes de communication et de sensibilisation.</p>
<p>Résultat 2-E Étendre la mise en œuvre de Projets pilotes (au moins un port et un port de plaisance supplémentaires dans les pays ayant participé à la première phase du Projet et, si possible, un port et un port de plaisance dans les autres pays) relatifs au renforcement de la lutte contre les déchets marins provenant de sources en mer dans les ports et les ports de plaisance de la Méditerranée, en veillant à poursuivre les travaux actuels sur l'application de droits d'un montant raisonnable pour l'utilisation des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, l'application d'un régime sans redevance spéciale, la mise à disposition d'installations de réception dans les ports, le dépôt des déchets provenant des navires et la mise en place de synergies entre le plan régional de lutte contre les déchets marins et le plan d'action de l'OMI visant à traiter le problème des déchets plastiques rejetés dans le milieu marin par les navires ainsi qu'avec d'autres plans ou initiatives pertinents.</p>	<p>Nombre de Projets pilotes portant sur le renforcement de la lutte contre les déchets marins provenant de sources en mer dans les ports et les ports de plaisance ayant été mis en œuvre.</p> <p>Nombre de diagnostics ciblés préparés pour les ports et les ports de plaisance sélectionnés.</p> <p>Nombre de plans de réception et de traitement des déchets préparés ou révisés.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Les projets pilotes ont été lancés en 2022 et progressent de manière satisfaisante en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Un expert régional est en charge depuis juillet 2022 et apporte son soutien à l'activité globale, ainsi qu'aux pays bénéficiaires.</p> <p>Une analyse a été préparée pour les trois pays concernant les options disponibles pour la sélection d'un port/marina. Une liste de contrôle a également été développée pour soutenir et guider les pays pendant le processus de sélection. Des réunions en ligne et/ou physiques ont été organisées dans les trois pays. En outre, un modèle de TDR a été préparé pour apporter un appui aux pays bénéficiaires.</p> <p>Les experts nationaux sont déjà opérationnels au Maroc et en Tunisie, et la même chose est prévue pour l'Algérie en décembre 2022.</p> <p>La sélection des ports et des marinas est terminée pour les trois pays, et les plans de travail et les annotations correspondantes sont en cours de préparation, y compris un programme détaillé pour les visites sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Algérie : Port de Skikda (Wilaya de Skikda, Algérie de l'Est) et la marina de Store (Wilaya de Skikda, Algérie de l'Est). (b) Maroc : Port et marina d'Al Hoceima. (c) Tunisie : Port de Sousse et Marina de Cap Monastir.

Résultat 3	Indicateur(s)	Objectif vs. Résultat réel	Description des résultats obtenus
Optimiser les synergies dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre les déchets marins dans la région, en mettant l'accent sur la collaboration avec la Commission de la mer Noire, la CGPM et d'autres partenaires régionaux.	Degré de réduction des déchets marins observé dans les zones pilotes de deux pays admissibles de la mer Noire, eu égard à l'élimination des déchets marins sur les plages (initiative « Adopter une plage ») et aux effets des mesures de prévention (suppression progressive des sacs plastiques à usage unique).	En cours avec des retards	Un AFPE a été signé en novembre 2021, des échanges bilatéraux ont lieu, y compris une réunion en ligne entre le coordinateur du PNUE/PAM et le directeur exécutif du BSC en septembre 2022. Aucun progrès substantiel ne peut être signalé pour les composantes nationales et régionales des activités en raison de la situation émergente dans la région de la mer Noire.
	Nombre de programmes nationaux de surveillance des déchets marins préparés.		
	Nombre de rapports d'évaluation sur les déchets marins actualisés ou préparés pour la région de la mer Noire.		
	Nombre de plans de travail conjoints préparés et mis en place avec la CGPM et la Commission de la mer Noire sur la lutte contre les déchets marins et le renforcement de la coopération avec les partenaires régionaux, y compris avec le G7 et le G20, le cas échéant.	En cours avec des retards	Aucun progrès n'est signalé. L'activité sera lancée avec des progrès et des résultats tangibles en 2023.
	Nombre de nouvelles organisations ou institutions des pays admissibles ayant rejoint la plateforme de coopération régionale pour une Méditerranée sans déchets marins.	Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet	La 5ème réunion de la plateforme de coopération régionale sur les déchets marins s'est tenue en ligne en juillet 2022, et une révision du plan de travail conjoint a été entreprise. Il a été convenu d'organiser une 6e réunion le 26 avril 2023, qui comprendra un examen approfondi du plan de travail conjoint.
	Nombre de rapports relatifs au Projet préparés et soumis, et nombre de réunions du comité directeur organisées avec succès.	Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet	Le rapport annuel 2021 sur l'avancement du projet et le rapport financier a été soumis en temps voulu au bailleur de fonds et a été approuvé. Les rapports TLS pour 2022 ont été soumis avec succès pour la période de référence. La préparation des rapports

			<p>annuels d'avancement et financiers de 2022 est en cours et devrait être soumise au début de 2023, conformément aux exigences en matière de rapports.</p> <p>Deux (2) réunions du comité directeur ont été organisées en septembre 2021 et en juillet 2022. Les rapports de réunion correspondants ont été rédigés, examinés et approuvés.</p>
--	--	--	--

Résultat 3-A	Nombre de programmes nationaux de surveillance.	En cours avec des retards	Un AFPE a été signée avec la BSC en novembre 2021 ; cependant, aucun progrès substantiel n'a été signalé concernant les composantes nationales et régionales du projet. La situation émergente actuelle dans la région de la mer Noire ne permet pas l'exécution efficace des activités prévues dans l'accord AFPE signé. Des efforts sont en cours et des options sont explorées pour faire progresser la composante régionale du projet.
	Nombre de rapports d'évaluation régionaux.		
	Nombre de valeurs de référence définies.		
Résultat 3-B	Des Projets pilotes sont mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « Adoptez une plage » dans au moins deux pays de la mer Noire.	En cours avec des retards	Une réunion en ligne entre le coordinateur du PNUE/PAM et le directeur exécutif du BSC a eu lieu en septembre 2022.
	Le cadre réglementaire national pour l'élimination progressive des sacs plastiques à usage unique a été examiné, et une assistance technique est fournie dans deux pays.		
Résultat 3-C	Le plan de travail conjoint entre le PNUE/PAM et la CGPM a été préparé et approuvé.	En cours avec des retards	Un protocole d'accord actualisé entre le PNUE/PAM et la CGPM a été approuvé par la COP22, y compris une section (section 5) consacrée à la coopération bilatérale sur les déchets marins. Une réunion bilatérale devait être organisée en 2022, mais cela n'a pas été possible. Les efforts seront encore renforcés en 2023 pour finaliser l'activité d'ici l'été 2023.
Résultat 3-D	Le degré de participation et d'adhésion des principaux acteurs et parties prenantes méditerranéens à la plateforme de coopération régionale pour une Méditerranée sans déchets marins a été élargi et les synergies ont été optimisées.	Comme prévu et en conformité avec le plan de travail du projet	La 5e réunion de la plateforme de coopération régionale sur les déchets marins s'est tenue en ligne en juillet 2022. Le plan d'action conjoint 2022-2023 a été examiné et une réunion a été convenue le 26 avril 2023 afin de procéder à un examen approfondi du plan d'action conjoint.
	Nouvelles organisations ou institutions des pays admissibles ayant rejoint la plateforme de coopération régionale pour une Méditerranée sans déchets marins.		

3. Rapport intermédiaire sur la gestion du Projet

6. Les progrès réalisés au cours de la deuxième et de la troisième année de mise en œuvre ont bien progressé, en se concentrant principalement sur la rationalisation du soutien du projet aux pays. Les efforts du Secrétariat se sont principalement concentrés sur l'engagement des pays restants et la concrétisation de toutes les activités nationales, y compris l'engagement des équipes nationales.

7. En termes de rapports, l'UGP du PAM/PNUE a soumis avec succès le 2^{ème} rapport annuel d'avancement du projet couvrant l'année 2021. Le rapport a été approuvé par le bailleur de fonds. En outre, les rapports périodiques ENRTP/GPGC exigés au cours de la période de référence ont été soumis avec succès. Le processus de préparation du troisième rapport annuel d'avancement et du rapport financier pour l'année 2022 a été lancé et devrait être finalisé en 2023.

8. Le fonctionnaire associé chargé de la gestion du programme (P2) (gestionnaire du projet MED II sur les déchets marins) est en poste depuis octobre 2021 et s'acquitte de ses fonctions. Au Secrétariat, un assistant de projet par le biais de la modalité VNU a été engagé jusqu'en octobre 2022. En parallèle, le poste G5 (financé à 50% par le projet) a été publié en juin-juillet 2022. L'évaluation écrite a été effectuée, et les entretiens ont été réalisés. La sélection finale est en cours.

9. Le budget du projet a été libéré pour 2022 conformément aux allocations annuelles, selon le document du projet et est opérationnel dans UMOJA/UE2. De plus, la 3^{ème} tranche du projet a été effectivement libérée par le siège du PNUE et est maintenant opérationnelle dans UMOJA/UE2. Plus d'informations sur le budget peuvent être trouvées dans le document de travail UNEP/MED WG.553/3.

10. Huit (8) AFPE sont opérationnels avec les composantes du PAM (SCP/RAC/MedWaves et SPA/RAC), les pays bénéficiaires (Algérie, Israël, Liban, Maroc et Tunisie) et les partenaires de mise en œuvre (BSC). Les versements concernés ont été libérés et les rapports sont en cours. Aucun accord juridique supplémentaire n'est attendu dans le cadre du projet.

11. Le Covid-19 et ses conséquences ont continué à affecter l'exécution du projet en 2022 et le Secrétariat redouble d'efforts pour surmonter les retards persistants par un suivi constant et des échanges/réunions bilatéraux. Des retards au cas par cas ont également été observés et seront détaillés par le comité de pilotage. Le Secrétariat et ses composantes du PAM ont pris les mesures correctives nécessaires.

4. Interlinkages and Synergies with Other Projects

12. Le projet est exécuté en pleine synergie et complémentarité avec la stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027 (Décision IG.25/1, COP22) et le plan d'action 2022-2023 (Décision IG.25/19, COP22) approuvés par le PNUE/PAM.

13. Le projet veillera également à ce que la synergie et la cohérence soient renforcées autant que possible avec d'autres projets et initiatives connexes, et en particulier avec d'autres projets financés par l'UE, Interreg-MED et le FEM (par ex, Programme FEM Med Enfant 1.1 ; EcAp MED III ; IMAP-MPA ; PlasticBusters MPAs ; INDICIT II ; Water and Environment Support (WES) ; GloLitter ; etc.), ainsi qu'avec les activités soutenues par l'accord de coopération entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de la transition écologique et par la contribution volontaire française.

14. Les travaux relatifs aux plastiques à usage unique et à la responsabilité élargie des producteurs (REP) ont une très forte composante synergique avec le projet WES financé par l'UE, tant dans les composantes régionales que nationales. Les synergies respectives sont énumérées ci-dessous (tableau 2) :

15. La coopération avec plusieurs autres projets peut être mise en évidence en Tunisie pour la composante du projet qui se concentre sur la poursuite du développement de l'indicateur candidat IMAP 24 :

- a) **Projet Life MEDTURTLES** : Le SPA/RAC a signé un protocole d'accord, par lequel la Faculté des Sciences de Sfax, qui coordonne le projet en Tunisie, notamment la collecte de données sur les déchets marins ingérés par les tortues de mer échouées, s'engage à mettre son expertise et les données acquises au service de l'exécution du projet MED II sur les déchets marins.
- b) **Projet COMMON** : Le projet "Coastal Management and Monitoring Network for tackling marine litter in Mediterranean Sea" (COMMON) est financé par le programme ENI CBC MED. Dans le cadre de son module de travail 3.3, le SPA/RAC discute de la possibilité de récupérer les données collectées à partir du suivi des macro et micro-déchets sur les tortues échouées et vivantes. Le projet a permis de caractériser et de quantifier les déchets ingérés par les tortues marines et de centraliser les échantillons de contenu stomacal.
- c) Le CAR/ASP a appuyé l'équipe du projet COMMON (INSTM) pour l'organisation d'un atelier de formation de 2 jours (21-22 décembre 2021) visant à améliorer les connaissances sur le suivi et l'évaluation de l'impact des débris marins sur les aires marines et côtières protégées (AMPC) et les espèces menacées. Cette formation a été l'occasion de présenter le projet Marine Litter MED II et de mettre en œuvre une formation pratique sur la mise en œuvre du protocole de suivi des interactions entre les déchets marins et les tortues marines (ingestion et enchevêtrement) en vue d'harmoniser les méthodes de collecte de données pour le suivi et l'évaluation (Préparé dans le cadre de la phase I du projet).
- d) **Projet Tortues Marines** : le projet financé par MAVA vise à renforcer la surveillance nationale des échouages de tortues marines. Le SPA/RAC a organisé une formation sous-régionale sur le sauvetage des tortues marines, en réseau au centre de sauvetage des tortues de Lampedusa du 15 au 19 novembre 2021. Cette formation régionale comprenait des conférences et des sessions pratiques sur les premiers soins à bord, les techniques d'échantillonnage, la chirurgie de sauvetage des tortues, les traitements cliniques et la nécropsie. Des spécialistes des tortues marines et des vétérinaires de Tunisie, de Libye, d'Égypte et du Liban ont bénéficié de cet atelier.
- e) Le SPA/RAC a co-organisé avec MEDASSET et INFO/RAC un atelier "PAN-MEDITERRANEAN STRANDING PROTOCOL & DATABASE" dans le cadre de la 7ème conférence méditerranéenne sur les tortues marines (Maroc, 18-21 octobre 2022), au cours duquel ont été présentés les progrès et les résultats tangibles découlant de la première et de la deuxième phase du projet MED sur les déchets marins.

16. Dans le cadre du résultat 1.3 du projet "Mise à jour des valeurs de base et des valeurs seuils pour l'indicateur candidat IMAP 24", des synergies ont été établies avec les projets INDICIT I et II financés par l'UE, ainsi qu'avec les projets INTERREG-MED Plastic Busters MPA, y compris un échange de résultats et de données pour la nécessité de mettre à jour les valeurs de référence (BV) et d'établir des valeurs seuils (TV) pour l'indicateur candidat IMAP 24.

Tableau 2 : Exécution synergique des activités entre le projet MED II sur les déchets marins et les projets WES concernant les SUP et les REP.

	Marine Litter MED (2016 – 2019)	Marine Litter Med II (2020 – 2023)	WES
Régional	<p>Préparation de lignes directrices régionales pour l'élimination progressive des sacs en plastique à usage unique, adoptées par la COP21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2021).</p> <p>Contribution à la plateforme de coopération régionale sur les déchets marins, et organisation des réunions régionales sur les bonnes pratiques en matière de déchets marins (Izmir, Turquie 2018 et Séville, Espagne, 2019).</p>	<p>Contribution à la plateforme de coopération régionale sur les déchets marins en partageant les détails des activités mises en œuvre au niveau régional et national et leur inclusion dans les plans d'action conjoints approuvés.</p> <p>Contribution à la réunion régionale sur les bonnes pratiques en matière de déchets marins (Séville, Espagne, 17-18 mai 2022) en termes de préparation du contenu en relation avec l'économie circulaire et les plastiques, y compris les recommandations politiques.</p>	<p>Organisation d'une formation régionale sur les microplastiques (mai-juin 2021) pour renforcer les compétences des stagiaires sur les aspects techniques des microplastiques (définitions, types, voies de pénétration, impact, etc.) ; les approches de surveillance et les lacunes dans les connaissances ; les liens entre les microplastiques et la pollution chimique ; les avantages et inconvénients des mesures potentielles ; les options politiques et la prise de décision sur la base de preuves scientifiques solides. Plus de 60 parties prenantes de 10 pays méditerranéens ont participé à la formation en ligne, dispensée via 3 modules (environ 3 heures chacun ; 9 heures au total). (Plus d'informations)</p>
Maroc	<p>Assistance technique fournie sur les options de mise en œuvre de la REP dans le pays, en mettant l'accent sur les produits d'emballage en plastique.</p>	<p>Mise en œuvre et soutien par le biais d'une assistance technique pour la mise en œuvre des mesures choisies, comme prévu dans la feuille de route nationale.</p> <p>La portée finale de l'intervention du projet a été définie vis-à-vis de la finalisation de la feuille de route nationale (lien avec le projet WES). Sur la base de ce qui précède, la contribution du projet Marine Litter MED II serait la préparation des termes de référence pour une étude économique nationale se concentrant sur un modèle d'affaires pour la collecte et le traitement final des bouteilles PET finissant en déchets. Cette dernière soutiendra la décision sur les frais de REP par les producteurs. En outre, le projet organisera un événement de sensibilisation/information, ciblant particulièrement les producteurs et les autorités locales. Les travaux devraient commencer début 2023</p>	<p>Élaboration d'une feuille de route nationale pour la mise en œuvre du système de REP sur les bouteilles de boisson en PET (dont la finalisation est prévue pour septembre 2022).</p> <p>Un atelier national a eu lieu en avril 2022 au cours duquel les principales orientations et la portée du travail ont été convenues. L'équipe d'experts a rédigé une première version de la feuille de route, partagée avec le ministère de l'Environnement qui l'a approuvée. La prochaine étape est l'organisation d'une réunion de consultation qui aura lieu en janvier 2023, pour une adoption finale.</p> <p>La feuille de route (tableau du plan d'action sur 4 ans) contient les éléments clés et les étapes à prendre en</p>

			considération lors de l'établissement des schémas/systèmes appropriés.
Tunisie	Conseils techniques pour le projet de décret relatif à l'interdiction des sacs en plastique à usage unique et l'élaboration du cadre juridique complémentaire.	<p>Les travaux ont été menés à bien en Tunisie, avec une grande appréciation du Ministère de l'Environnement, qui a co-rédigé le rapport final : https://arc.fastfolder.net/index.php/s/IBB5CsvDAkXve7c</p> <p>Celui-ci comprend le résumé des activités, principalement la mise en œuvre de la campagne de communication dans le pays, les résultats de l'enquête sur la consommation de SUPB et les perceptions, ainsi que des recommandations politiques. Le ministère s'en est félicité et a montré sa volonté de les respecter.</p>	N/A
Algérie	Une étude de faisabilité pour un projet pilote de REP a été préparée pour la zone de la Wilaya d'Oran, en se concentrant sur les emballages de boissons.	En Algérie, la collaboration a été suivie avec le projet FILREC de la GIZ, qui a piloté un système volontaire de REP dans la Wilaya de Sétif. Une fois la démarche terminée, l'Association Nationale des Producteurs a demandé à MedWaves de l'accompagner pour étendre l'action à 3 autres wilayas, ainsi que pour intégrer d'autres déchets. MedWaves s'est rapproché du Ministère pour valider cette démarche et poursuivre les travaux, qui débuteraient début 2023, sous réserve que le Ministère confirme la démarche.	N/A

Liban	SUP : Une étude sur la production et la consommation de sacs en plastique à usage unique (SUP) et les points de vue des parties prenantes sur les mesures politiques potentielles a été préparée.	Soutien technique au ministère de l'environnement pour la mise en place de mesures politiques visant à éliminer progressivement les sacs en plastique à usage unique. L'accent est mis sur le développement d'un système de taxe ou d'un système d'incitations aux consommateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la base de référence sur la consommation de sacs plastiques dans les supermarchés ; • Proposer 2 scénarios : (i) un système de taxe, (ii) un système d'incitation. • Réunions avec le ministère de l'environnement (organisées conjointement avec le projet/les activités WES) ; • Réunion de consultation avec les parties prenantes (Organisée conjointement avec le projet/les activités WES) ; • Soutien au MdE dans le développement de politiques ciblées appropriées. 	Assistance technique au Ministère de l'Environnement pour la définition et la mise en œuvre de mesures politiques visant à lutter contre les plastiques à usage unique (à l'exclusion des sacs en plastique) : <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la situation de référence (production et consommation) pour les articles SUP sélectionnés au Liban : emballages à usage unique des aliments et boissons à emporter ; • Identification et discussion des priorités et recommandations pour les mesures politiques ; • Réunions de consultation plus larges pour valider les résultats et convenir de la marche à suivre pour la réduction des SUP ; • Soutien au Ministère de l'Environnement dans le développement de politiques spécifiques pour prendre des mesures visant à réduire les SUP.
	EPR: N/A	Un soutien technique est fourni au ministère de l'environnement pour sensibiliser et renforcer les capacités en matière de mise en œuvre de la REP, en particulier pour les déchets d'emballages plastiques. Après le lancement de l'activité de la WES sur la REP, il est prévu d'organiser une réunion conjointe en ligne pour présenter d'autres expériences de REP dans la région et au-delà, afin d'accroître les capacités et de commencer à planifier la REP dans le pays.	Au Liban, le projet WES a lancé une activité conjointe avec la Palestine pour promouvoir la REP dans les deux pays (pas d'implication de MedWaves dans cette activité).

5. Gender aspects

17. L'équilibre et l'équité entre les sexes font partie des valeurs fondamentales du projet ML MED II, et les dispositions correspondantes sont prises en compte dans les activités du projet. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont également reconnues comme une priorité transversale dans tous les aspects du travail du PNUE, y compris pour le PNUE/PAM. Le Secrétariat, par son travail fondamental mais aussi par la mise en œuvre de projets, encourage la participation des femmes et des hommes à toutes les activités de protection de l'environnement et de développement durable.

18. Des dispositions pour une participation équilibrée entre les sexes sont également incluses dans la correspondance entre le PNUE/PAM et les pays bénéficiaires pour la nomination des points focaux du projet, ainsi que dans les futurs concours pour le recrutement d'experts/consultants.

19. Le Secrétariat étudie les moyens de rationaliser la parité et la dimension de genre dans les activités du projet d'un point de vue substantiel, en se basant sur les bonnes pratiques d'autres projets et au niveau du PNUE.

20. Pour la sélection des experts et des partenaires d'exécution au niveau national dans le cadre des activités du projet MED II sur les déchets marins, il est également nécessaire de prendre en compte l'égalité des sexes.

6. Communication

21. Le [mini-site du projet](#) a été mis à jour de manière significative conformément aux recommandations de la première réunion du comité directeur, et est depuis lors constamment mis à jour.

22. La brochure présentant les trois projets financés par l'Union européenne est disponible sur le site web de la Commission européenne. [UNEP/MAP](#) y compris sur le [mini-site du projet](#).

23. Une vidéo complémentaire est en cours de production, notamment pour le projet MED II sur les déchets marins, et a été mise en ligne sur le site de la Commission européenne. [mini-site du projet](#).

24. La deuxième réunion du comité de pilotage du projet a été une occasion pour mettre en lumière les progrès réalisés au cours des derniers mois à travers un article publié sur le site web du PNUE/PAM en août 2022. Un article intitulé "[How the UNEP/MAP EU-funded projects contribute to achieving Good Environmental Status](#)" (Comment les projets financés par l'UE dans le cadre du PAM/PNUE contribuent-ils à l'obtention d'un bon état écologique ?) a été publié avec des références très claires au projet Marine Litter MED II.

25. Le PNUE/PAM a toujours assuré une visibilité appropriée de l'UE et la reconnaissance de sa contribution financière dans les actions susmentionnées. Toutes les composantes du PNUE/PAM accordent une attention particulière à la promotion du projet MED II sur les déchets marins dans le cadre des nombreuses réunions et activités internationales et régionales prévues pendant la durée de vie du projet.

26. MedWaves a publié et diffusé des nouvelles concernant les activités sous sa responsabilité, notamment en Tunisie et au Liban:

- <https://www.medwaves-centre.org/new/medwaves-strengthens-support-to-the-southern-med-in-the-second-phase-of-marine-litter-med-project/>
- <https://www.medwaves-centre.org/new/addressing-single-use-plastic-bags-challenges-a-tunisian-story/>
- <https://www.medwaves-centre.org/new/campagne-soyons-responsables-70-des-tunisiens-connaissent-le-decret-dinterdiction-de-sacs-en-plastique/>

- <https://www.wes-med.eu/wp-content/uploads/2022/11/N-E-LB-2b-2022.11.24-Press-Release.pdf>